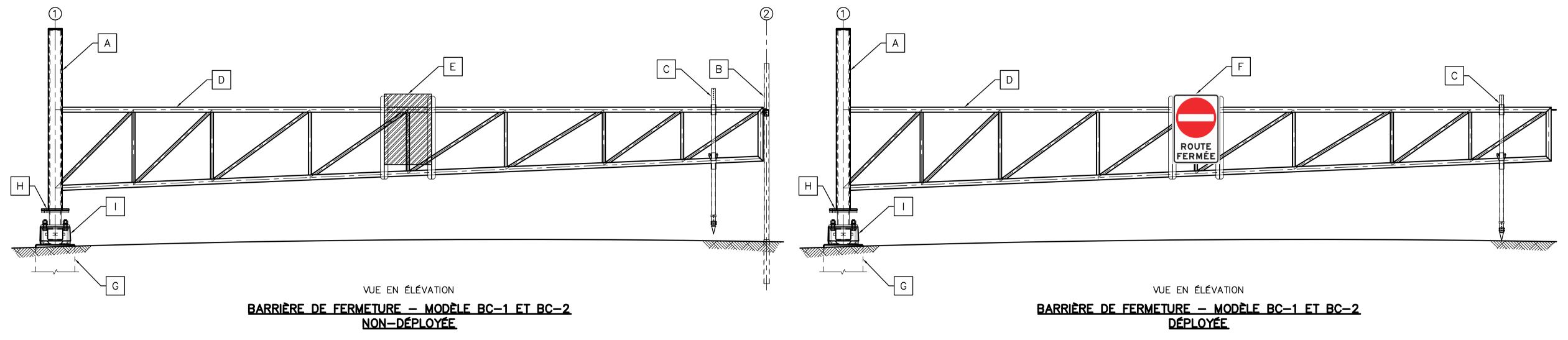
INSTALLATION DES BARRIÈRES DE FERMETURE AUX CARREFOURS D'ENTRÉE D'AUTOROUTE



LÉGENDE

- POTEAU PRINCIPAL ROTATIF. L'AXE CENTRAL DU POTEAU EST L'AXE 1. (REPRESENTÉ EN PLAN PAR UN ROND VIDE. O)
- POTEAU D'EXTRÉMITÉ AVEC BARRURE. EN POSITION NON-DÉPLOYÉE, L'AXE CENTRAL DE CE POTEAU EST L'AXE 2. (REPRESENTÉ EN PLAN PAR UN CARRÉ VIDE.

 DE CE POTEAU EST L'AXE 2. (REPRESENTÉ EN PLAN PAR UN CARRÉ VIDE.

 DE CE POTEAU EST L'AXE 2. (REPRESENTÉ EN PLAN PAR UN CARRÉ VIDE.

 DE CE POTEAU EST L'AXE 2. (REPRESENTÉ EN PLAN PAR UN CARRÉ VIDE.

 DE CE POTEAU EST L'AXE 2. (REPRESENTÉ EN PLAN PAR UN CARRÉ VIDE.

 DE CE POTEAU EST L'AXE 2. (REPRESENTÉ EN PLAN PAR UN CARRÉ VIDE.

 DE CE POTEAU EST L'AXE 2. (REPRESENTÉ EN PLAN PAR UN CARRÉ VIDE.

 DE CE POTEAU EST L'AXE 2. (REPRESENTÉ EN PLAN PAR UN CARRÉ VIDE.

 DE CE POTEAU EST L'AXE 2. (REPRESENTÉ EN PLAN PAR UN CARRÉ VIDE.

 DE CE POTEAU EST L'AXE 2. (REPRESENTÉ EN PLAN PAR UN CARRÉ VIDE.

 DE CE POTEAU EST L'AXE 2. (REPRESENTÉ EN PLAN PAR UN CARRÉ VIDE.

 DE CE POTEAU EST L'AXE 2. (REPRESENTÉ EN PLAN PAR UN CARRÉ VIDE.

 DE CE POTEAU EST L'AXE 2. (REPRESENTÉ EN PLAN PAR UN CARRÉ VIDE.

 DE CE POTEAU EST L'AXE 2. (REPRESENTÉ EN PLAN PAR UN CARRÉ VIDE.

 DE CE POTEAU EST L'AXE 2. (REPRESENTÉ EN PLAN PAR UN CARRÉ VIDE.

 DE CE POTEAU EST L'AXE 2. (REPRESENTÉ EN PLAN PAR UN CARRÉ VIDE.

 DE CE POTEAU EST L'AXE 2. (REPRESENTÉ EN PLAN PAR UN CARRÉ VIDE.

 DE CE POTEAU EST L'AXE 2. (REPRESENTÉ EN PLAN PAR UN CARRÉ VIDE.

 DE CE POTEAU EST L'AXE 2. (REPRESENTÉ EN PLAN PAR UN CARRÉ VIDE.

 DE CE POTEAU EST L'AXE 2. (REPRESENTÉ EN PLAN PAR UN CARRÉ VIDE.

 DE CE POTEAU EST L'AXE 2. (REPRESENTÉ EN PLAN PAR UN CARRÉ VIDE.

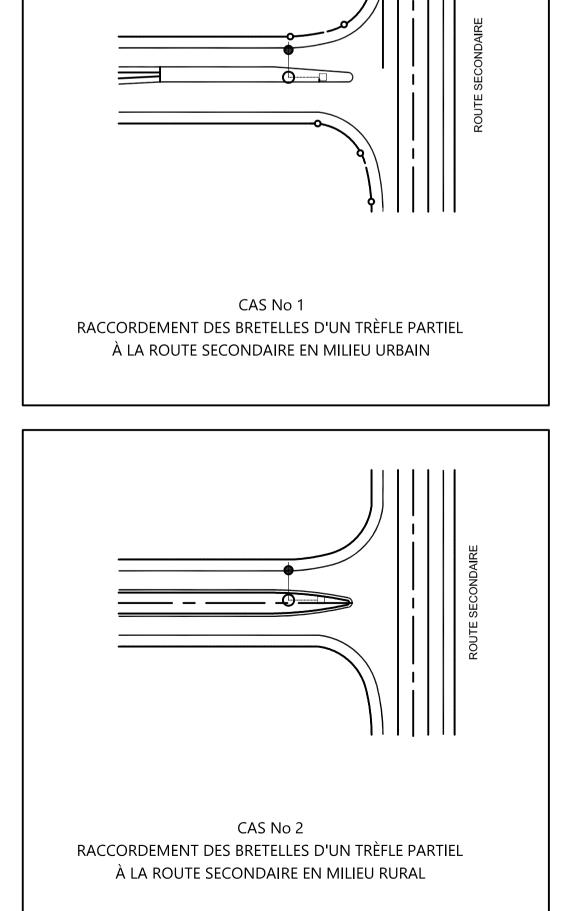
 DE CE POTEAU EST L'AXE 2. (REPRESENTÉ EN PLAN PAR UN CARRÉ VIDE.

 DE CE POTEAU EST L'AXE 2. (REPRESENTÉ EN PLAN PAR UN PL
- POTEAU DE PETITE SIGNALISATION
 AJUSTABLE AVEC GUIDE COULISSANT
 EN POSITION DÉPLOYÉE. (REPRESENTÉ EN
 PLAN PAR UN ROND PLEIN •)
- STRUCTURE DE LA BARRIÈRE ROTATIVE. LES BRAS SUPÉRIEURS ET INFÉRIEURS DOIVENT ÊTRE RECOUVERTS DE BANDES VERTICALES RÉTROFLÉCHISSANTES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 2.7.1. DU TOME V SIGNALISATION ROUTIÈRE.
- PANNEAU DE SIGNALISATION MASQUÉ, CONFORMÉMENT AU CHAPITRE 4 DU TOME V SIGNALISATION ROUTIÈRE.
- PANNEAU DE SIGNALISATION DÉPLOYÉ. IL

 DOIT ÊTRE DE TYPE P-40-2 CONFORMÉMENT
 À L'ARTICLE 2.7.1 DU TOME V SIGNALISATION
 ROUTIÈRE.
- G MASSIF DE FONDATION VOIR FEUILLET PT1M-901
- H DISPOSITIF D'IMMOBILISATION
- CAISSON DE SÉCURITÉ
 VOIR FEUILLET PT1T-012

POUR LES ÉLÉMENTS A À D VOIR FEUILLETS PT1H-010 À PT1H-012 ET PT1H-015.

CROQUIS D'IMPLANTATION DES BARRIÈRES DE FERMETURE AVEC APPUI COULISSANT (SYMBOLES NON À L'ÉCHELLE)



FORMAT ISO A1

